

## Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 30 janvier 2015

Etaient présents : Mmes Sabrina CHAPUIS et Chantal PIZARD, MM. Frédéric BREGAND Laurent CHENU, Joël CHEVASSUS, Jérôme GOUSSET, Didier PEREZ, Jean-Paul ROY, Frédéric SIGNORI.

Absents : Françoise MARTIN (procuration à Joël CHEVASSUS)

Secrétaire de séance : Sabrina CHAPUIS.

1/ Approbation du compte-rendu du précédent Conseil.

2/ Délégation consentie au 2<sup>ème</sup> adjoint : suite à la décision du président de la Communauté de Commune Jura Nord de retirer la vice-présidence des affaires scolaires à Frédéric Brégand, une délégation « plans de sécurité et relation aux usagers » lui est donnée par le maire. Cette décision est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3/ Indemnité consentie au 2<sup>ème</sup> adjoint : il est rappelé par le maire la volonté de ne pas augmenter l'enveloppe globale des indemnités attribuées aux élus. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, alloue à Frédéric Brégand une indemnité de 2.64% de l'indice 2015 soit 100,36 euros brut par mois et accepte que l'indemnité du maire soit diminuée d'autant.

4/ Délibération sur le relèvement du point d'indice du personnel non titulaire : un décret du 29 janvier 2015 a fixé une revalorisation de 5 points des indices brut et majorés pour les agents de catégorie C. A l'unanimité le Conseil Municipal adopte cette revalorisation qui correspond à 11 euros brut mensuel pour la secrétaire de mairie et 16 euros brut mensuel pour l'employé communal.

5/ Désignation d'un référent communal au SICTOM : suite à la modification du règlement intérieur du Conseil et du Bureau syndical du SICTOM, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Nicolas Gey comme référent communal.

6/ Indemnité de conseil et de confection du budget : le Conseil Municipal attribue, à 10 votes pour et 1 abstention, une indemnité à Melle Bonamour, receveur de la commune, d'un montant annuel de 343,71 euros net.

7/ Débat d'orientation budgétaire : un état des finances de la commune à la fin de l'exercice 2014 est présenté par le maire.

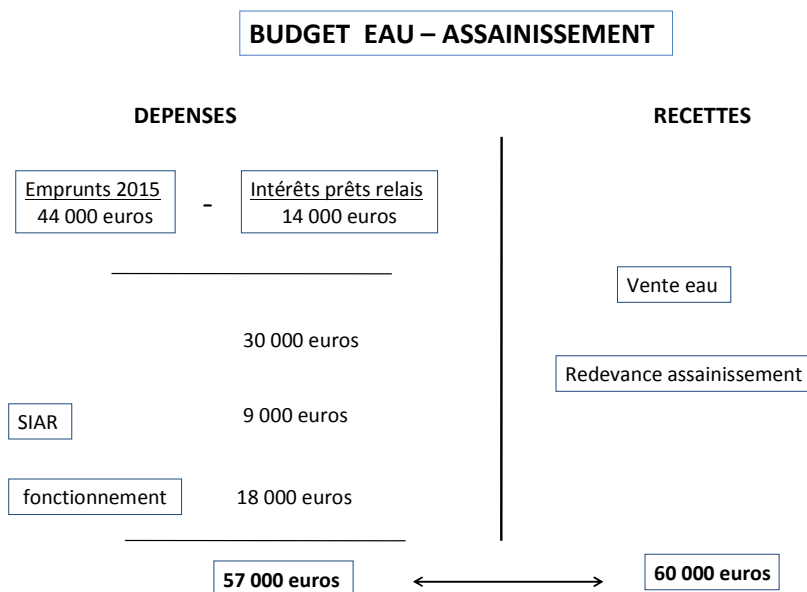
**Pour le budget Eau-Assainissement** : un premier tableau récapitulatif tous les emprunts contractés par la commune est présenté. Pour l'année 2015 le montant du remboursement au titre des emprunts s'élève à 44 713,46 euros.

### BUDGET EAU – ASSAINISSEMENT

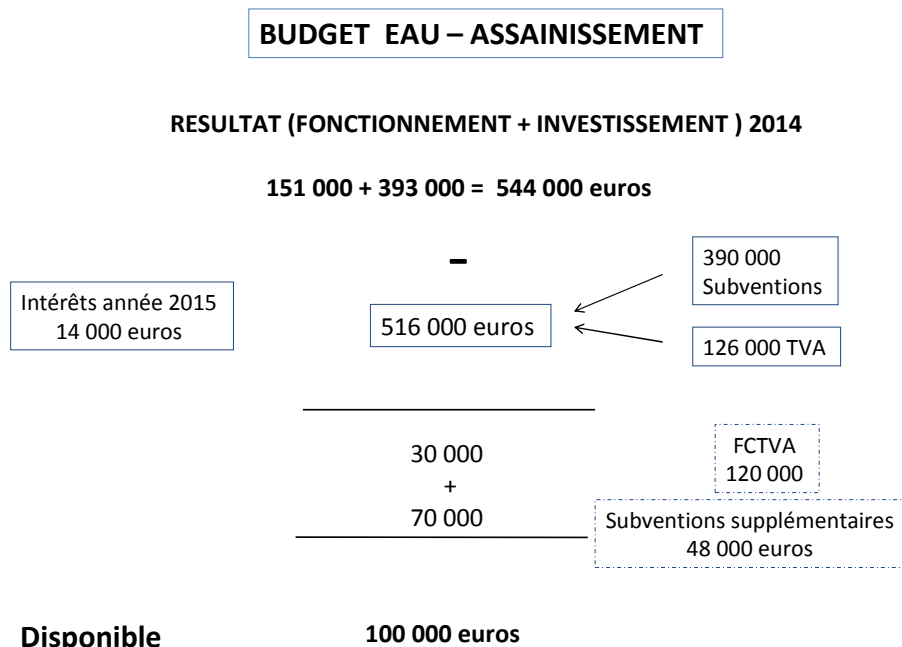
Emprunts en 2015		Taux %	montant	Durée (année)	échéance	Intérêt + capital
Prêts plomb	Crédit agricole	4.45	100 000	25	2036	6 649,36
		4.5	70 000	30	2041	4 263,68
Prêts assainissement	Crédit mutuel TVA	2.75	126 000	3	2016	3 465
	Crédit mutuel subvention	2.75	390 000	3	2016	10 725
	Banque populaire	3.84	254 000	18	2031	19 610,32
TOTAL						44 713,36

Remboursement des emprunts 2015 : 44 713.36 euros

Le tableau suivant montre l'équilibre entre dépenses et recettes pour 2015 :



Le tableau suivant montre qu'après remboursement des 2 prêts relais (516 000 euros), le budget Eau-Assainissement sera excédentaire d'un minimum de 100 000 euros. Si la commune touche le reliquat de subventions et le remboursement de la TVA, cet excédent doublera largement.



Une discussion est engagée entre les élus sur les possibilités d'utiliser une partie de cet excédent pour la réalisation de travaux. Le changement des compteurs d'eau les plus anciens est envisagé, ce qui permettrait ainsi de ne pas être sanctionné par l'Agence de l'eau.

**Pour le budget principal** : une présentation similaire est faite par le maire.

Le tableau suivant résume les emprunts contractés par la commune et donne le montant du remboursement pour l'année 2015.

### BUDGET COMMUNAL

Emprunts en 2015		Taux (%)	montant	Durée (année)	échéance	Intérêt + capital
logement	Caisse des dépôts	4.2	26 000	15 ans	2018	2 157,29
Poil de chien	Crédit agricole	4.15	35 500	15 ans	2018	3 191,08
Salle de classe	Crédit agricole	3.9	45 200	15 ans	2025	3 994,44
TOTAL						9 342,81

Remboursement des emprunts sur 2015 : 9 342.81 euros

Le tableau suivant montre un suréquilibre du budget communal d'environ 100 000 euros pour l'année 2014.

### BUDGET COMMUNAL

DEPENSES		RECETTES	
Entretien commune (dont bois- forêt)	70 000 euros (40 000)	Bois	
		80 000 euros 21 000 euros	
personnel	42 500 euros	taxes	
		60 000 euros	
Contributions services	61 500 euros	DGF dotations	
		109 000 euros	
emprunts	9 300 euros	Revenus immeubles	
		12 000 euros	
<b>183 000 euros</b>		<b>282 000 euros</b>	

Le dernier tableau nous montre que l'excédent cumulé depuis 8 ans est important et que le compte de la commune en fin d'exercice 2014 est de 362 000 euros.

## **BUDGET COMMUNAL**

## **Sincère et véritable**

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Excédent /déficit	- 46 000	- 25 000	+ 90 000	- 16 000	+ 80 000	+ 55 000	+ 102 000
Résultat de clôture	76 000	50 000	140 000	124 000	205 000	256 000	<b>362 000</b>

**Sur 8 ans : + 138 000 euros sur le compte de la commune**

**En 2015 : > 362 000 euros sur le compte**

La discussion engagée par les élus à la suite de cette présentation aboutie à la possibilité de réaliser des travaux visant, d'une part à détourner les eaux pluviales du réseau d'assainissement et d'autre part une réfection de la voirie. Les études qui seront réalisées par le cabinet VERDI permettront d'avancer des solutions techniques dans ce but.

### 8/ Questions diverses :

- les panneaux d'agglomérations devraient être déplacés aux endroits décidés par la DDT à partir du 5 février
- le cabinet VERDI réalisera les 2 études à partir du 16 février 2015
- l'ONF propose le martelage des parcelles 1, 7, 14, 34 et 39 pour l'affouage et les coupes. Cette proposition sera examinée rapidement en commission.
- Une convention avec la section théâtre du comité des fêtes sera signée avec la commune fixant le montant de la location de la salle des fêtes utilisée pendant les représentations à 560 euros (500 pour la salle et 60 pour le chauffage). Ce montant a été fixé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

La séance est levée à 22h20.